



## Paiement des heures supplémentaires en plusieurs mois

-----  
Par Combi78

Bonjour,

J'ai un contrat 35h, en CDI.

Ma convention collective prévoit le paiement des heures supplémentaires dans le cadre standard.

Ce mois ci j'ai effectué au total 60h supplémentaires (15h/semaine), demandées par l'un des 2 chefs de site.

L'autre chef de site a eu connaissance de ce grand nombre d'heure et m'a dit qu'il ne me paierait pas tout ce mois ci mais étalerait ces heures sur les 3 prochains mois, pendant lesquelles je n'ai plus le droit de faire d'heures, ayant soit disant explosé le quota.

D'après mes calculs pour ces 60h, en gros, il devrait me payer 6h à 125% et 9h à 150% pour 1 semaine, soit 24h à 125% et 36h à 150% pour le mois.

D'après ses calculs, toujours en gros, ça ferait 60h réparties sur 3 mois, donc 20h/mois, soit 5h/semaine donc seulement des heures supplémentaires à 125%.

Aucun accord ou que se soit ne précise ce cas de figure.

A t'il donc le droit de me payer selon ses calculs qui forcément l'arrange mais me lèse ou selon mes calculs?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Quelle est votre convention collective ?

Est ce que vous pointez vos heures ou avez vous un planning à respecter ?

Vous n'aviez pas le droit de faire 15h par semaine de plus que votre contrat de travail à plein temps ( si je comprends bien) : le maximum est de 48heures par semaine .